



Nouvelles de la prévoyance 1/2014
Swisscanto Fondation collective

L'exercice 2013: L'essentiel en un coup d'œil

2013: Innovations internes et externes	2
Chiffres-clés 2013	3
Placements de la fortune	4
Performance: Rapport de la Commission de placement	5
Evolution du degré de couverture, réserves	6
Franchise par la transparence	7

2013: Innovations internes et externes



Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation



Davide Pezzetta
Directeur administratif

La stratégie de Swisscanto finalisée avec succès

Au cours des dernières années, un thème était récurrent dans toutes les publications de Swisscanto Fondation collective : la nouvelle stratégie ayant pour but de positionner notre Fondation de manière conséquente en tant que fournisseur semi-autonome dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les travaux planifiés ont pu être achevés au cours de l'exercice écoulé.

Depuis le 01.01.2014, les rentes de vieillesse en cours et futures sont assumées par Swisscanto Fondation collective elle-même et non plus réassurées auprès d'Helvetia comme jusqu'à présent. Les transferts de capitaux nécessaires à cette opération ont été effectués et les adaptations à ce système technique ont été parfaitement réalisées.

Avec le produit «Degré de couverture au niveau de l'Oeuvre de prévoyance», les entreprises remplissant les prescriptions peuvent participer directement à l'évolution des valeurs de la Fondation. Il est en outre possible de le faire dans les nouvelles affaires, pour des entreprises dont la prévoyance professionnelle est actuellement rattachée à une institution de prévoyance en sous-couverture; sous certaines conditions, elles peuvent changer pour adhérer à Swisscanto Fondation collective.

Décision populaire et réformes touchant la prévoyance professionnelle

En acceptant l'initiative contre les rémunérations abusives (initiative Minder) en 2013, le peuple suisse a émis un signal très clair. L'influence de l'initiative sur le «Corporate Governance», c'est-à-dire l'attitude des grands investisseurs financiers lors des votes aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles ils participent évinçait presque les discussions sur les rétributions abusives des managers. Dans ce contexte, l'influence de l'initiative est considérable, mais elle est très ré-

duite concernant l'attitude de Swisscanto Fondation collective. Les patrimoines de prévoyance concernés par la nouvelle réglementation, confiés par ses clients à Swisscanto, sont investis dans les groupes de placement de Swisscanto Fondation de placement. Celle-ci assume le droit de vote lors des assemblées générales en se portant garant de l'intérêt des investisseurs; sa manière de voter est transparente, jusque dans le domaine des titres sur Internet, et pas seulement depuis l'acceptation de l'initiative Minder. La transparence a toujours été un des principes les plus importants de l'ensemble du groupe Swisscanto.

Politique du taux d'intérêt en faveur des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes

Dans le cadre de l'examen de la stratégie, le Conseil de fondation a également procédé à l'examen de la stratégie des prestations de Swisscanto. Il a pris la décision qu'à l'avenir, les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes seront traité sur un pied d'égalité pour ce qui est de l'intérêt porté sur les avoirs de vieillesse, pour autant que la situation financière de Swisscanto le permette. Par ce geste, le Conseil de fondation a une vision à long terme basée d'une part sur un taux technique (actuellement de 3%) et d'autre part sur les exigences de sécurité de Swisscanto (constitution des réserves et provisions nécessaires). Le but de cette opération est d'avoir une politique d'intérêt équilibrée, basée sur le long terme et qui prend en compte équitablement les intérêts des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. Le Conseil de fondation se prononcera chaque fois peu de temps avant la fin de l'année comptable sur les intérêts de l'année suivante.

Une collaboration basée sur la confiance

Votre confiance à notre égard est importante, et nous vous en remercions. Comme par le passé, nous continuerons à l'avenir de mériter cette confiance, car elle est primordiale pour la poursuite et la réussite de notre collaboration future. Nous nous en réjouissons!

Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation

Davide Pezzetta
Directeur
administratif

Chiffres-clés 2013

Degré de couverture	2013	2012
Degré de couverture au 31.12. (en %)	109,4	108,2

Effectifs	2013	2012	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 383	4 227	156	3,7
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	4 989	4 716	299	6,3
Nombre de contrats	5 601	5 704	-103	-1,8
Personnes assurées	49 473	49 333	140	0,3

Effectifs

Augmentation de nombre d'assurés malgré un recul minime du nombre d'entreprises affiliées; le capital réglementaire a progressé de 3,7% durant l'année sous revue. Au total, l'ef-

fectif des assurés a subi une fluctuation minime par rapport à l'année précédente.

Cotisations versées	2013 en CHF Mio.	2012 en CHF Mio.	Variation en CHF Mio.	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs	385,1	385,9	-0,8	-0,2
Primes uniques	366,5	327,1	39,4	12,0
Total	751,6	713,0	38,6	5,4

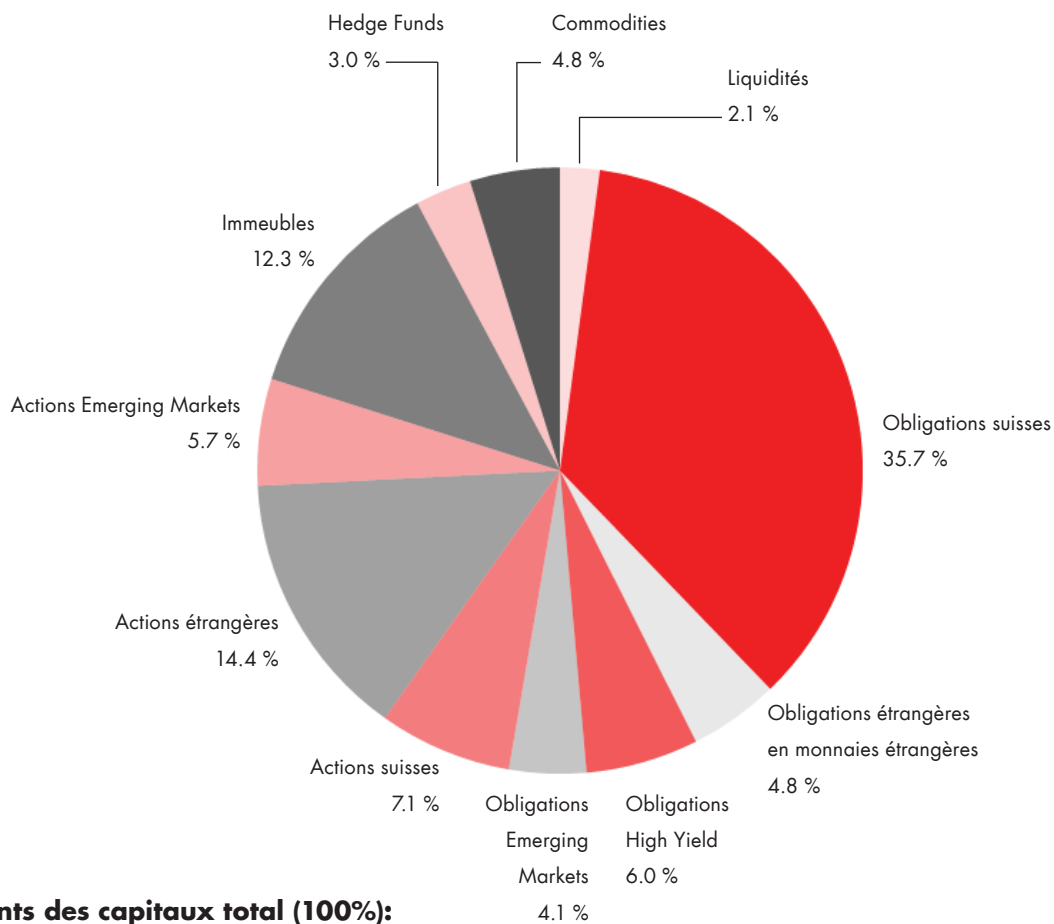
Cotisations versées

Les primes périodiques des employeurs et des employés ont subi une baisse minime au cours de l'année sous revue; au contraire des primes uniques, qui ont augmenté considérablement.

Réserves techniques	2013	2012	Variation absolue	Variation en %
Réserves techniques (en Mio. CHF)	80,9	74,4	6,5	8,7

Placements de la fortune

Asset Allocation au 31.12.2013



**Placements des capitaux total (100%):
4 710 Mio. CHF**

Performance: Rapport de la Commission de placement

2013: Politique monétaire en tant qu'élément marquant: succès pour les actions

Les décisions quant à la politique monétaire de la Réserve fédérale des Etats-Unis ont marqué les événements sur les marchés financiers au cours de l'année passée sous revue. C'est pourquoi 2013 ne restera finalement pas dans les annales comme une année boursière couronnée de succès.

Beaucoup d'indices des actions ont clos l'année à un niveau maximum, qu'ils n'avaient plus atteint depuis plusieurs années, voire même jamais. Le segment des Small- and Mid-caps – plus sensibles à la conjoncture – ont plus performé (+27%) que le SPI élargi (+24,6% pour sa part). Le MSCI-World a pris du galon pour arriver environ à 23% (en CHF). Seul bémol: les marchés émergents, qui ont reculé de 5%.

Le marché obligataire suisse (Swiss Bond Index AAA-BBB) a enregistré une perte et ceci pour la première fois depuis 2007. Les plus grandes décotes ont été le fait des obligations de la Confédération à longue échéance.

Seuls l'euro et la couronne danoise ont plus résisté que le franc suisse parmi les monnaies les plus importantes. Toutes les autres monnaies, avant tout celles des pays développés et plus particulièrement le yen japonais ont subi des pertes massives.

Alors que les marchés boursiers obtenaient des rendements positifs, les matières premières, et plus particulièrement l'or, subissaient des pertes significatives. Le prix de l'once d'or (31,1 g) a chuté d'environ 28% au cours de l'année sous revue. C'est pourquoi le prix de l'or a clos l'année avec une perte, et ceci pour la première fois de ce siècle.

Effets positifs de la nouvelle orientation stratégique

En conséquence, dans le portefeuille, l'évaluation a été meilleure pour les catégories de placement «Actions suisses» (+26,9%) et «Actions étrangères» (+19,5%), alors que pendant ce temps des résultats négatifs ont été enregistrés pour les «Obligations suisses» (-2,2%) et les «Actions des marchés émergents» (-9,8%). Les placements alternatifs et immobiliers obtenaient également des résultats positifs, que ce soit pour les «Hedge-Funds» (+4,8%), «l'Immobilier suisse» (+5,9%) et «l'Immobilier étranger» (+5,4%).

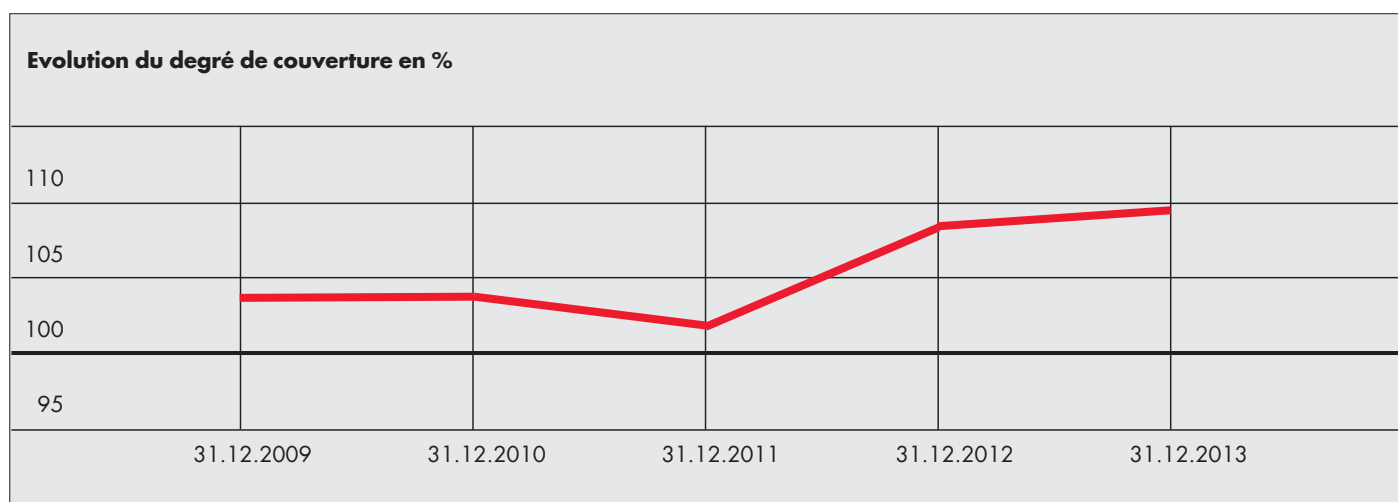
Le rendement global du portefeuille s'est élevé à 4,1% à la fin de l'année sous revue et s'est situé à un niveau similaire à celui de l'index Pictet LPP25 (+4,4%). L'index de comparaison a atteint pour sa part seulement 2,0% et a pu être ainsi nettement dépassé. La raison en était que le portefeuille a été successivement plus dynamisé et s'est rapproché de la nouvelle stratégie dans le courant de l'année. A la fin 2013, la part en actions était environ de 28%, ce qui correspondait à l'objectif stratégique, alors que l'ancienne stratégie prévoyait dans l'ensemble une part en actions d'environ 13% seulement.

Autant la nouvelle orientation stratégique que son implantation ont eu un effet positif. La dynamique plus élevée de la nouvelle stratégie sera à l'avenir assumée au moyen d'une calculation de Risk Overlays. Si l'environnement est défavorable, la part des actions pourra passer – en cas extrême – de 28% à seulement 10%.

Le rendement positif a également exercé son influence sur le degré de couverture, ce dernier passant de 108,2% à 109,4%.

Evolution du degré de couverture, réserves

La part en actions plus élevée au portefeuille ainsi que le développement réjouissant des marchés ont contribué à l'augmentation du degré de couverture, qui a passé de 108.2% à 109.4% pour l'année sous revue.



Placements de la fortune; Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours

	2013 en CHF	2012 en CHF
Actifs sans placements individuels de la fortune	5 019 007 400	4 751 890 081
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	417 507 383	352 321 940
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	706 528 145	460 234 381

Franchise par la transparence

Numéro 1 des fondations bancaires

Swisscanto Fondation collective, en tant qu'entreprise commune des Banques Cantonales, est la plus grande fondation bancaire de Suisse. Quelques 6000 entreprises ont confié à Swisscanto la gestion de leur prévoyance du personnel. La justification de la confiance que ces clients accordent déjà à Swisscanto se manifeste notamment par des taux de croissance annuels réjouissants.

La force des Banques Cantonales

Au cours de ces dernières années, divers sondages ont toujours fait ressortir le fort degré de confiance accordé aux Banques Cantonales parmi les banques suisses. Aucune autre banque suisse ne dispose d'un réseau d'agences aussi dense que celui des Banques Cantonales: de ce fait, votre conseiller en prévoyance est joignable en tout temps.

La Banque Cantonale allie la plus moderne des gestions financières à une traditionnelle exigence de sécurité. Afin d'assumer ses diverses tâches, elle a recours à des spécialistes; pour la prévoyance professionnelle, il s'agit de Swisscanto Fondation collective; ses autres partenaires sont Swisscanto Fondation de placement et Helvetia Assurances.

Pour le rendement:

Fondation de placement Swisscanto

Les fonds destinés à la prévoyance professionnelle nécessitent une stratégie de placement étudiée répondant aux exigences légales tout en satisfaisant aux besoins de sécurité et de rendement. La Fondation de placement Swisscanto est aussi une entreprise des Banques Cantonales et la plus grande fondation de placement en Suisse; elle est la partenaire pour ce qui a trait aux placements des fonds de prévoyance. La Fondation de placement Swisscanto est membre de la CAFP (Conférence des administrateurs de fondations

de placement) dont elle respecte les standards de qualité très élevés. Dans l'étude comparative de la CAFP qui met en parallèle les performances réalisées par les fondations dans diverses catégories de placements, Swisscanto Fondation de placement figure régulièrement en tête du classement.

Pour la sécurité: Helvetia Assurances

Grâce à Helvetia Assurances, cofondatrice de Swisscanto Fondation collective, les risques décès et invalidité sont couverts. Helvetia fait partie des plus grandes entreprises d'assurances de Suisse et offre en tout temps une couverture d'assurances complète ainsi qu'un professionnalisme notoire de la gestion du risque.

Sécurité maximale

Grâce à la politique de placement prudente et professionnelle de la Fondation de placements Swisscanto, qui aspire à des rendements optimaux pour le maximum de sécurité et dont les pierres angulaires, à l'image de la Fondation collective, sont la fiabilité et la stabilité, les personnes assurées ont en tout temps la certitude de savoir leur fonds de prévoyance en mains sûres.

Transparence dans la gestion grâce à une stricte parité

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Swisscanto est constitué à parts égales de représentants des employés et des employeurs et uniquement au sein des entreprises affiliées. Cette stricte parité donne l'assurance que toutes les décisions du Conseil de fondation sont toujours prises dans l'intérêt des personnes assurées et en tenant compte des entreprises affiliées – élément important qui protège et garantit l'indépendance de la Fondation.

Vous trouvez la version détaillée du rapport de gestion 2013
de Swisscanto Fondation collective sous
www.swisscanto-fondation-collective.ch ► Fondation collective
► Rapports de gestion

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch

